

Commission
locale
d'information

26 mai 2026

**CLI du CNPE
de Saint-Alban /
Saint-Maurice-l'Exil**



1. Les Commissions locales d'information (CLI) auprès des installations nucléaires de base

LES COMMISSIONS LOCALES D'INFORMATION

- loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (TSN) codifiée
(code de l'environnement L125-17 et suivants et R125-50 et suivants)
 - Droit du public à une information fiable et accessible sur les risques liés aux activités nucléaires et leurs impacts (santé, sécurité, environnement) ;
 - Base réglementaire aux CLI ;
 -
- **Président du Conseil départemental :**
 - Décide de la création de la CLI ;
 - Nomme les membres de la commission;
 - Est Président de droit mais peut déléguer à un élu local.

LES COMMISSIONS LOCALES D'INFORMATION

- La CLI n'a pas vocation à prendre position pour ou contre le nucléaire, elle a pour but :
 - D'informer les citoyens ;
 - D'organiser la concertation sur des sujets qui peuvent paraître techniques concernant le site et ses installations.

C'est un lieu de réflexion, de débat et d'échange.



NB : La CLI peut émettre des avis

LES COMMISSIONS LOCALES D'INFORMATION

Mission générale, de suivi, d'information, concertation et de large diffusion en matière de

sûreté
nucléaire



Radioprotection



Impact des activités
nucléaires sur les
personnes et
l'environnement



LES COMMISSIONS LOCALES D'INFORMATION



experts et
représentants
du monde
économique

10 % min



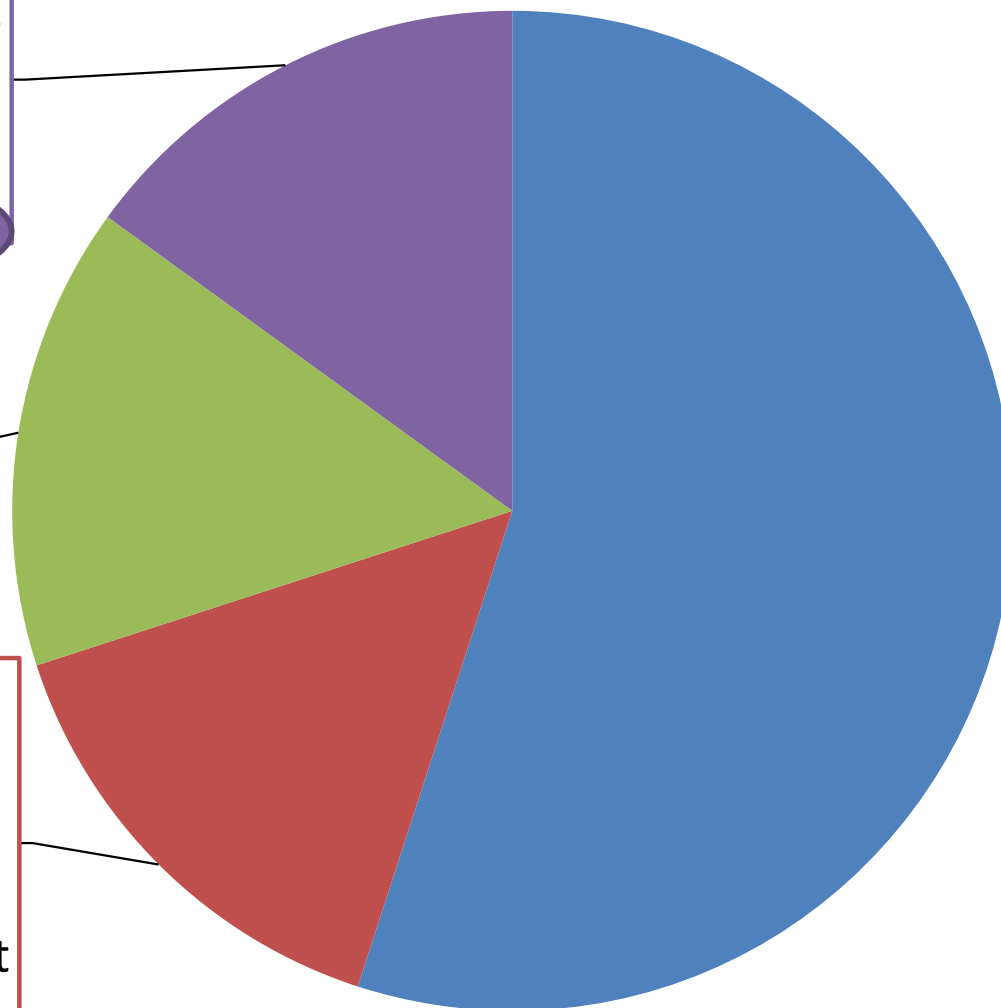
représentants
des salariés

10 % min



représentants
d'associations
de protection
de
l'environnement

10 % min



élus (locaux,
régionaux,
nationaux)

40 % min

LES COMMISSIONS LOCALES D'INFORMATION

En tant que **personnalités invitées**, avec voix consultatives,

- Les représentants de l'Etat

Préfet de Département ou ses services



- Les responsables du site concerné

Exploitant(s)



- Les agents de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de radioprotection (ASNR)

« Le gendarme du nucléaire »



- Au besoin, des experts mandatés par la commission

Expert



LES COMMISSIONS LOCALES D'INFORMATION



**Deux réunions
d'assemblée générale
minimum par an.**

**Des réunions de groupes
de travail** créés sur des
sujets spécifiques, au gré
des besoins et de
l'actualité du site.



LES COMMISSIONS LOCALES D'INFORMATION

Une **réunion publique** est organisée chaque année, à laquelle vous êtes les bienvenus ! (L125-17)



A chaque événement marquant, une « **lettre de CLI** » est diffusée aux habitants du périmètre concerné

→ La synthèse de chaque réunion de CLI est disponible sur le site internet du Département :
isere.fr

2. La Commission locale d'information (CLI) du centre nucléaire producteur d'électricité (CNPE) de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil



LA CLI DU CNPE DE ST-ALBAN / ST-MAURICE L'EXIL

- Créée officiellement en 2008 (existante mais sans base juridique), la CLI a pour buts :
 - D'organiser la concertation et d'informer les élus et les citoyens sur la sûreté, la radioprotection et l'impact des installations sur les personnes et l'environnement.
 - D'assurer un suivi permanent de l'impact des installations.

 - L'exploitant doit aborder des sujets obligatoires en CLI : la surveillance de l'environnement, les événements significatifs de niveau 1 et au-delà, ...

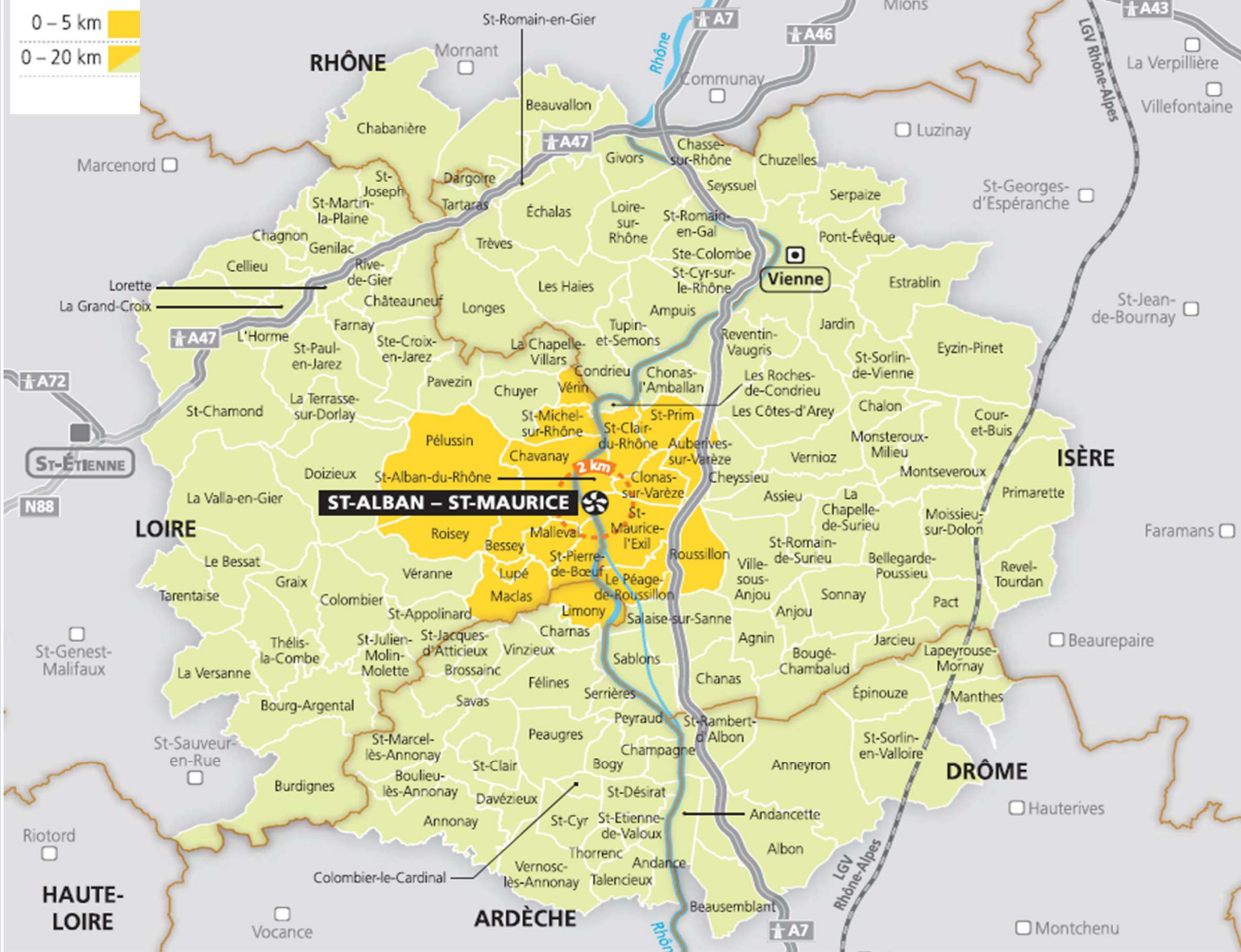
 - Le Périmètre Particulier d'Intervention (PPI), étendu à un rayon de 20 kms autour du site en 2019, 137 communes sur 5 départements.
-

PÉRIMÈTRE DE LA CLI : PÉRIMÈTRE DU PARTICULIER
D'INTERVENTION DU CNPE DE ST-ALBAN / ST-MAURICE L'EXIL



0 - 5 km

0 - 20 km



COMPOSITION DE LA CLI DU CNPE DE ST-ALBAN / ST-MAURICE L'EXIL

Collège des élus : 137 communes

- 45 communes de l'Isère ;
 - 44 communes de la Loire ;
 - 24 communes de l'Ardèche ;
 - 15 communes du Rhône ;
 - 9 communes de la Drôme ;
- + 8 EPCI ;
+ la Métropole Grand Lyon (concernée par une commune : Givors).

= 157 membres dans le collège des élus (autres élus : députés, sénateurs, conseillers régionaux, départementaux)



.....

COMPOSITION DE LA CLI DU CNPE DE ST ALBAN – ST MAURICE L'EXIL - SUITE

.....



Collège des experts, personnalités qualifiées et représentants du monde économique :

17 membres



Collège des associations de protection de l'environnement :

26 membres



Collège des organisations syndicales :

13 membres

.....

LES PARTENAIRES DE LA CLI DU CNPE DE ST ALBAN – ST MAURICE L'EXIL

● Partenaires qui participent de droit à la CLI :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Préfète ou son
représentant et les
services de l'Etat



Contrôle des activités
nucléaires



Exploitant

ACTIVITÉ DE LA CLI DU CNPE DE ST ALBAN – ST MAURICE L'EXIL

Activité régulière annuelle :

3 réunions de bureau

2 réunions plénières

1 réunion publique

1 lettre de CLI (distribuée aux habitants
dans les boites aux lettres périmètre des 2 kms)

Activité ponctuelle (2019-2022) :



Un groupe de travail pour suivre
l'étude de l'IRSN

